

# **SPPPI**

## **Le projet Vinca de Pierre Fabre**

---

### **Synthèse réunion du 18 novembre 2004**

Le président du SPPPI, André Savall, rappelle que depuis quelque temps la structure fonctionne un peu au ralenti.

Les dernières réunions ont eu lieu dans le cadre de commissions mixtes avec l'ORDIMIP, la dernière portant sur le projet de dépollution des terrains anciennement occupés par Grande Paroisse.

En décembre, est prévue une seconde réunion sur le même thème concernant la réhabilitation du site des Ferronneries du Midi. Ce dossier a déjà fait l'objet d'une première présentation au sein de la commission mixte.

D'autres séances sont prévues pour 2005, notamment sur le transport des matières dangereuses, le bilan des rejets air et eau, l'étude détaillée des risques d'Isochem, le bilan de l'action de la DRIRE, la légionellose, la réforme du SPPPI « qui tente de fonctionner avec les moyens du bord »

Cette séance est consacrée au projet Vinca des établissements Pierre Fabre.

« Il s'agit d'un projet symbolique puisque situé sur le pôle chimique. Il ne sera pas question d'aborder le projet Cancéropôle ou de parler d'Isochem mais de présenter le projet Vinca qui a déjà fait l'objet de deux présentations (24 mai et 12 octobre dernier au sein de la Commission Locale d'Information). Nous sommes au dernier jour de l'enquête publique, nous avons invité le commissaire enquêteur M. Tajan mais il a décliné l'offre », précise le président.

### **Projet Vinca**

*La présentation est faite par Frédéric Mayrand, le directeur du site Pierre Fabre de Gaillac, Frédéric Briand, directeur adjoint des activités chimiques du groupe Pierre Fabre, JB Marciacq, ingénieur qualité sécurité environnement et Sébastien Rapet, collaborateur de Frédéric Mayrand*

#### **Le projet dans son contexte et l'histoire de Pierre Fabre**

Toute l'histoire du groupe Pierre Fabre s'est construite autour du développement de molécules d'origine naturelle. L'histoire de Pierre Fabre en tant qu'entreprise et laboratoire pharmaceutique remonte au début des années 60, période au cours de laquelle le pharmacien de formation met au point le premier produit d'origine naturelle pour l'insuffisance veineuse. Il s'agit du cyclo 3, élaboré à partir d'extrait du petit houx.

En 1968, il crée un centre de recherche à Castres qui va donner naissance à de nombreuses molécules.

En 1989, il lance la navelbine, molécule active dans le traitement du cancer des poumons. Il sera le premier anticancéreux du groupe et premier européen à être introduit aux Etats-Unis. Le projet actuel est une suite logique de cette aventure, la navelbine étant un principe actif produit à partir de molécules naturelles, les alcaïdes de Vinca (pervenche tropicale).

Aujourd'hui, le groupe emploie 9000 salariés (dont 1100 chercheurs) et réalise un chiffre d'affaires de 1,43 milliard d'euros, dont 44 % à l'international. Il affiche une présence dans 130 pays par le biais de filiales et de participations et consacre 20 % de son chiffre d'affaires médical à la recherche et développement.

**Une stratégie à l'international mais un ancrage régional délibérément fort.** L'enracinement dans sa région d'élection a toujours été une des priorités du fondateur au point d'implanter le siège social du groupe à Castres (Tarn). Les centres de recherche, les unités de production, les plates-formes de distribution sont dans la région Midi Pyrénées (près de la moitié des collaborateurs travaillent dans les unités du grand Sud Ouest).

### **L'histoire de Pierre Fabre dans la lutte contre le cancer date de la fin des années 80.**

Son engagement dans le traitement de cette maladie s'appuie sur une recherche en collaboration avec des partenaires scientifiques publics et privés (CNRS, IRD). Actuellement, trois molécules sont en cours de développement (Javlor, Tafluposide, F 60 008).

Mais la navelbine, issue d'une collaboration avec le CNRS, reste le médicament de référence du groupe en la matière. Il a permis de traiter plus d'un million de patients et demeure un principe actif thérapeutique efficace dans le traitement des cancers du sein et du poumon.

### **Le projet Vinca tire son nom de la vinflumine, molécule issue de la collaboration entre Pierre Fabre et le CNRS.**

La vinflumine est issue de l'association de deux molécules naturelles donnant naissance à une nouvelle molécule de synthèse, plus active et mieux tolérée. Elle bénéficie d'un accord de co-développement aux Etats-Unis avec BMS, Bristol Myers Squibb, n°1 mondial des traitements anticancéreux et 5ème groupe pharmaceutique mondial.

Elle représente un grand espoir thérapeutique au vu des données mondiales de développement de la maladie : 120 000 nouveaux cas par an de cancer de la vessie dans le monde, 700 000 du poumon, 100 000 des ovaires et 500 000 du sein. Soit un total d'un million de personnes touchées par l'un des quatre cancers principaux. « A son stade de développement clinique, la vinflumine a déjà prouvé son intérêt », assure Frédéric Mayrand.

Elle sera distribuée dans le monde entier, en Europe directement par le laboratoire Pierre Fabre, aux USA et au Japon en partenariat avec Bristol Myers Squibb.

La molécule sera produite dans deux usines, celle existante de Gaillac et le futur site de Toulouse, prévu sur les terrains d'ISOCHEM. Le volume de production est estimé autour de 500 kg/an dont 400 kg à terme pour Toulouse.

### **Pourquoi Toulouse ?**

Le directeur de l'établissement de Gaillac rappelle que l'ancrage régional a toujours été une priorité pour Pierre Fabre et date des fondements historiques de l'entreprise.

Mais il y a d'autres raisons, celle de participer pleinement au projet Cancéropôle, celle d'allier la production de chimie fine avec des activités de pilote industriel et de trouver des synergies possibles avec les équipes de recherche à proximité. Enfin, Toulouse se situe au cœur de la chaîne de transformation de la plante en médicament. Produite à Gaillac, elle sera transformée à Toulouse et mise en forme injectable à Pau.

### **La molécule**

Elle fut découverte en 1993 (brevet déposé) par le professeur Jacquesy et est issue de l'association de deux molécules naturelles extraites de la Pervenche de Madagascar, sur laquelle ont été greffés (couplage par réaction chimique) des atomes de fluor, la rendant plus active tout en diminuant sa toxicité.

« Le fluor est un élément naturel indispensable à l'homme, présent principalement dans nos os, nos cartilages et l'émail de nos dents. Nos apports proviennent essentiellement de l'eau courante, des eaux minérales, du sel de table fluoré et des médicaments ».

### **Le procédé**

La pervenche est une plante de 30 à 40 cm de haut, plantée en Inde et à Madagascar, dans toute la couronne tropicale de la planète. On en récolte les feuilles, traitées et séchées sur place. « Nous travaillons en Inde avec plus de 600 agriculteurs ». L'extraction et la purification des deux molécules naturelles seront faites dans l'usine de Gaillac avant mise en forme injectable. Les étapes de purification de la vinflumine avant lyophilisation ainsi que le couplage des molécules naturelles et la greffe des deux atomes fluor pour conduire à la vinflumine seront réalisées à Toulouse.

### **La fabrication**

Chaque opération de vinflumine nécessite moins de 10 kg de produit correspondant à un mois de travail. Les matériels utilisés sont des réacteurs de 1 m<sup>3</sup> ainsi que des colonnes de purification haute performance. Le produit lyophilisé est conditionné par pot d'1 kg.

### **Impact**

Le site sera soumis à autorisation pour certaines rubriques de la nomenclature des installations classées.

Les points sensibles concernent les capacités de solvants (6 cuves enterrées de 40 m<sup>3</sup>) et l'utilisation de l'acide fluorhydrique (5 conteneurs de 336 kg stockés dans une soude de rétention).

### **Estimation de la consommation d'eau**

Approvisionnements :

Eau potable pour le procédé : 12 m<sup>3</sup>/jour maxi

Eau potable pour les sanitaires et autres : 80 m<sup>3</sup>/jour maxi

Eau industrielle (procédé) : 90 m<sup>3</sup>/jour maxi

### **Rejets eau**

Eaux usées traitées : 4,6 m<sup>3</sup>/jour maxi

Eaux vannes sanitaires : 6,6 m<sup>3</sup>/jour maxi

Purges : 30 m<sup>3</sup>/jour maxi

Condensats vapeur : 120 m<sup>3</sup>/jour maxi

**Rejets dans l'air** du fait de la mise en œuvre de solvants (méthanol, éthanol, acétone, dichlorométhane, chloroforme)

Il y a un tout un travail de fait pour réduire à la source les émissions de COV. Un traitement d'absorption des rejets atmosphériques sera réalisé.

Le volume global de COV est estimé à 30,5 mg/s.

**Le traitement des déchets** a également bénéficié d'une gestion de réduction à la source. Les déchets seront triés et éliminés par des filières adaptées et agréées.

Les quantités estimées :

- 250 t/an de solvants chlorés (enlèvement une fois toutes les 6 semaines),
- 2670 t/ an de solvants non chlorés (enlèvement deux fois par semaine),
- 260 t/an pour les phases aqueuses (enlèvement une fois par semaine).

### **Trafic estimé**

Véhicules légers : 350 mouvements par jour

Véhicules de transport (livraison matières premières, enlèvement des déchets) :  
4 mouvements par jour

Le projet devrait augmenter de 1,3 % le trafic de l'ex N20.

### **Les risques**

Les dangers principaux liés à l'installation sont principalement dus à l'utilisation de l'acide fluorhydrique et de solvants inflammables.

Pour l'acide fluorhydrique, les quantités mises en œuvre ont été volontairement réduites à 160 kg par opération. Le produit est stocké en conteneur de 400 litres. Le scénario majorant est la vidange complète. L'étude de ce scénario a permis d'établir un cercle de danger à 32 m, soit plus que circonscrit aux limites de la propriété. Pour le solvant inflammable, plusieurs mesures de sécurité ont été étudiées : cuves enterrées, inertage des capacités sprinklage des installations, murs coupe-feu, poteaux incendie, personnels formés.

L'inondabilité du site a également été prise en compte et a influé dans le choix d'implantation des bâtiments et dans les mesures constructives (pilotis, hauteur du premier plancher, emprise au sol pour faciliter l'écoulement des eaux en cas de forte crue, cuves enterrées...). Elle sera intégrée dans le plan d'intervention du site en cohérence avec celui d'Isochem pour mettre en sécurité le site au fur et à mesure de la montée des eaux.

Le pilote industriel sera sur trois étages.

### **Planning prévisionnel du projet**

Le projet a fait l'objet d'une présentation le 24 mai dernier. En juin, une demande d'autorisation ainsi que le permis de construire ont été déposés. L'enquête publique s'est déroulée pendant un mois, de mi-octobre à mi-décembre. L'autorisation préfectorale est attendue courant de l'année 2005, à la suite de quoi seront immédiatement entamés les travaux qui devraient s'échelonner pendant deux ans.

La production de lots cliniques devrait démarrer d'ici à 2007-2008.

En début d'activité, le site accueillera une trentaine de personnes pour atteindre in fine 130 collaborateurs, seuil plancher en 2012.

L'investissement est de 25,3 millions d'euros. A terme, 400 kg (capacité maximale) pourront être produits par an, correspondant au traitement annuel de 100 000 patients.

En conclusion, Frédéric Mayrand rappelle les engagements de l'entreprise, qui souhaite installer durablement une relation de confiance avec les riverains, garantir la transparence tout au long du projet, le respect de la sécurité des riverains et de son personnel et de l'environnement. Le site sera présenté à la certification iso 14 001.

Frédéric Briand ajoute que « dans un premier temps, le site va servir de pilote pour les lots cliniques nécessaires au développement de la molécule. Ce site a en outre vocation à être pilote pour d'autres molécules et ce n'est qu'à partir de 2005, qu'il deviendra site de production pour des besoins de production ».

Il rappelle également que l'entreprise tient à ce genre de réunion pour fournir l'information la plus complète sur le projet.

## DEBAT

**Stéphane Mirailles, au nom de l'association Critic**, aurait une doléance à formuler sur la transparence. « Ce matin, nous avons rencontré le commissaire enquêteur et je réalise que la personne qui était alors à ses côtés est aujourd'hui à la tribune ! »

Il voulait par ailleurs savoir ce qui est envisagé sur le site par rapport à l'éventuelle création d'un CHSCT.

« M. Marciacq était en effet présent aux côtés du commissaire priseur », confirme **Frédéric Briand, directeur adjoint des activités chimiques du groupe Pierre Fabre**. Sur la question du CHSCT, il précise qu'aucune position n'a été prise sur ce point tout en rappelant que le personnel de Pierre Fabre a toujours été très soucieux des conditions de travail. « Nous considérons ce site comme un atelier délocalisé. Il n'y aura pas direction. Ceci dit, il est envisageable de créer un CHSCT sur le site ».

Stéphane Mirailles demande dans ce cas si le CHSCT de Gaillac, dont dépendra le site, a donné son avis sur le projet.

Frédéric Briand répond que la présentation du projet a été faite à l'ensemble des délégués du personnel.

**Lucienne Réal, Croix de Pierre** : « Nous subissons déjà les odeurs émanant de ce qui reste du pôle chimique. Nous craignons de nouvelles nuisances. Quelles sont les précautions que vous avez prises en la matière ? »

**Frédéric Mayrand**, précise que les produits les plus odorants sont des solvants. Les traitements appliqués pour abattre les émissions auront des effets significatifs sur les émissions. Les odeurs seront abattues. Elles sont difficilement quantifiables mais il est difficile de garantir zéro odeur. « Ce sont les émissions qui génèrent des odeurs donc si les émissions sont abattues, il n'y aura pas d'odeur sauf pour un nez particulièrement sensible ».

**André Savall, président du SPPPI**, précise qu'une étude sera prochainement lancée par le SPPPI. « Les solvants n'émettent pas d'odeurs particulières sauf pour la molécule acide acétique, dont l'odeur est bien caractéristique s'apparentant à une odeur de vinaigrette ».

**Frédéric Briand, directeur du site Pierre Fabre de Gaillac** confirme que ces molécules sont en quantités faibles et ne sont pas utilisées à l'air libre. Le système de traitement des COV est une réponse.

**Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre** : « Le problème majeur sur le site est celui de l'inondation. Qu'est-il prévu pour le stockage des déchets en cas d'inondation ? Nous savons qu'avec la montée des crues, les temps de réaction sont très courts.

Aussi, nous aimerions avoir des précisions sur la pollution des sols sur lesquelles vous allez vous implanter. Compte tenu des délais, la dépollution sera-t-elle faite avant le début de vos travaux ? »

**Frédéric Mayrand** : « Notre unité ne va pas amasser des quantités de déchets énormes car nous travaillons en flux tendus. Par rapport à une cote d'alerte de montée des eaux, nous avons plusieurs heures pour réagir. Le magasin avancé sera implanté en partie supérieure. Notre plan d'urgence comprendra toutes les étapes de mise en sécurité et les déchets et les produits seront stockés hors d'eau.

Quant à la pollution des sols sur lesquels nous nous implantons, nous sommes sur une zone où l'activité tertiaire était prépondérante. L'étude détaillée des risques de la SNPE montre que les parties sensibles sont dues aux mâchefers, aux remblais et au taux de cuivre. Aujourd'hui, avec la connaissance des risques et les premières analyses faites de l'EDR, nous allons prendre toutes les précautions nécessaires lors des travaux. Toutes les surfaces qui ne seront pas construites seront couvertes de terres végétales. C'est déjà le cas aujourd'hui, fait par la SNPE Reconversion »

**Laurent Michel , directeur de la DRIRE** : « L'usage industriel sera considéré. A partir de là, nous allons étudier les mesures de traitement de réaménagement des sites pour finaliser l'arrêté préfectoral, soit en reprenant les recommandations de l'EDR, soit en les sévérant ».

**André Savall** : « Les eaux sont-elles évacuées ou sont-elles suffisamment propres pour être réexpédiées vers la Garonne ? »

**Frédéric Mayrand** : « Les eaux industrielles seront traitées et rejetées via le réseau industriel d'Isochem dans le milieu naturel ».

**M. Bourgeat, Sicoval et mairie de Toulouse** : Des Préoccupations. « Dans le cas d'une implantation dans une zone inondable, toutes les constructions sur pilotis sont interdites ».

**Frédéric Briand** : « La SNPE disposait de beaucoup de bâtiments sur le site mais va les détruire, donc, au fur et à mesure, l'écoulement des eaux dans le sol sera favorisé ».

**M. Valette, DDE** : « La situation hydraulique sera nettement améliorée par rapport à la situation de 2001. En matière d'inondabilité, la doctrine est de prendre les mêmes principes partout mais la doctrine tient aussi compte de l'existant et cherche à trouver un équilibre entre la préservation des risques et ceux des activités humaines. La situation de l'inondabilité, après la réalisation des projets, sera grandement améliorée du fait du nombre de bâtiments bien inférieur à ce qui existait précédemment et compte tenu du nombre de précautions prises (construction sur pilotis et hauteur du plancher...). Un compromis a été trouvé pour permettre la réalisation du projet ».

**Patrick Chaskiel, représentant de Critic** : « Avec un groupe d'universitaires, d'experts, de syndicats, d'associatifs, nous avons formulé un ensemble de propositions. La présentation que vous venez de faire s'inscrit dans ce que nous avons évoqué. Mais il y a néanmoins quelques problèmes, concernant notamment la consultation des dossiers, qui est volumineuse, accessible que sur place, à des heures d'ouverture déterminées. Je propose qu'une photocopie soit adressée à quelques associatifs. Je regrette par ailleurs que le commissaire enquêteur ne soit pas là.

L'avenir d'Isochem est très incertain. Il est donc difficile d'avoir une vision à plus ou moins long terme. Aussi, cette société a fait disparaître ses pompiers permanents. On s'interroge alors sur les capacités d'entraide des deux sociétés en cas d'incendie.

Aussi, vous avez sollicité des avis, mais comment allez vous répondre aux diverses questions qui seront posées dans les mois qui viennent ? Comment allez-vous maintenir le contact ? Sous quelle forme va se poursuivre la discussion ? »

**Frédéric Briand** : « Concernant le volumineux document d'enquête publique, nous avons suivi la procédure réglementaire. Pour ce qui est de l'avenir et des difficultés de la société Isochem, nous allons signer un contrat pour la fourniture des utilités. Nous n'avons pas aujourd'hui d'informations sur un avenir incertain. Mais la convention énoncera évidemment des clauses pour éviter les ruptures de fourniture. Pour le suivi du débat, nous vous proposons de nous faire passer des questions écrites auxquelles nous répondrons. Pour le reste, nous ne savons pas encore comment nous allons organiser la suite. Nous avons déjà participé à deux réunions de la CLIP. On nous a demandé de présenter notre projet au sein de cette instance. Nous l'avons fait et sommes prêts à participer à d'autres réunions de ce style »

**Patrick Chaskiel** précise alors que le commissaire enquêteur n'a pas pu répondre à tout.

**Frédéric Mayrand** répond qu'en décembre, une synthèse de l'enquête publique sera disponible. Pour ce qui est des sapeurs pompiers, il ajoute que à Gaillac, la politique de crise est basée sur une équipe de première intervention bien formée avec des exercices réguliers. « Mais au-delà si nous ne parvenons pas à circonscrire, nous faisons appel à des sapeurs pompiers professionnels. Nous comptons procéder de la même façon sur le site de Toulouse ».

**Claude Savasta, Commissaire enquêteur** : « L'analyse des risques repose-t-elle sur une approche déterministe, qui correspond à ce qui est appliqué actuellement ou probabiliste, qui devrait être applicable au 1er janvier 2005 ? »

**M. Marciacq, ingénieur qualité sécurité environnement Pierre Fabre** : « Nous avons appliqué l'approche imposée par la loi. Nous nous sommes tenus à ce qui est demandé par l'administration. Le dossier est en cours d'instruction. Il nous est difficile d'anticiper sur la réglementation ».

**Laurent Michel, DRIRE** : « La modification sur les études de danger est notifiée dans la loi du 30 juillet 2003. Il est demandé de mieux apprécier les risques. Parler de la probabilité des accidents ne signifie pas que nous aurons une approche à 100 % probabiliste. Nous allons établir de nouvelles règles d'urbanisation autour des sites Seveso. La probabilité sera étudiée. Mais nous ne sommes pas en train de basculer complètement d'une approche à l'autre. Nous demanderons certainement encore davantage dans les études des risques».

**André Savall** : « Je voudrais insister sur un autre risque spécifique, lié à l'emploi de l'acide fluorhydrique. Le contact de cet acide avec l'opérateur est rédhibitoire. C'est la mort assurée. Quelles sont les précautions pour une protection à 100 % ? »

**Frédéric Mayrand** : « Nous travaillons cette matière depuis 1995 à Gaillac et depuis 1998 à Toulouse. Nous avons donc un retour d'expérience de 6 ans. Nous avons des temps de réaction pour traiter les séquelles immédiatement et contrairement à ce qui est dit, une seule goutte ne suffit pas. Les précautions concernent la manipulation et le stockage. Nous utilisons des containers spécifiques, de petite taille et les lieux de stockage sont adaptés. Nous menons toujours au préalable une opération à blanc pour tester. Notre politique de prévention repose sur la qualité de la formation, l'utilisation de protections spécifiques testées et de détecteurs de fuites qui déclenchent l'alerte et activent les grands réflexes. Non, notre personnel n'est pas exposé ».

**Stéphane Mirailles** : « L'étude des risques pour les containers d'ammoniac d'Isochem est basée sur un scénario de rupture totale d'un conteneur. Or, pour les containers d'acide, vous n'avez pas retenu ce scénario. Je ne discute pas sur la cohérence de l'une ou de l'autre, mais il y a une légère différence d'appréhension des choses.

Aussi, à propos de l'acide fluorhydrique, un arrêté du 8 octobre 1998 interdit d'employer du personnel CDD ou intérimaires pour opérer sur ce type de produit. Comment envisagez-vous ce point dans la mesure où j'ai constaté que des entreprises intermédiaires intervenaient chez vous ? »

**Frédéric Mayrand** : « Nos containers sont spécifiques (1 m de haut, 1m50 de long et d'un volume de 400 litres). L'étude faite a porté sur les zones les plus sensibles qui risquent de se rompre, donc sur un piquage principalement sachant qu'il faudrait qu'avant le capot se brise. Ce scénario retenu pour notre dossier se solde par une fuite. Il faudrait que le container tombe, se brise, que la fuite soit continue et que nous ne réagissions pas pendant 1H30. Inutile de dire que c'est extrêmement majorant. Nous avons pour ce scénario défini toutes les précautions à mettre en œuvre.

Pour ce qui est des conditions de travail, seul du personnel en CDI réalise ces manipulations à Gaillac. Quand nous avons recours à des intervenants extérieurs, ils sont formés à des plans d'intervention et nous signons avec eux une convention au nom de laquelle ils s'engagent à appliquer nos procédures. C'est valable pour ceux qui vont passer un nombre conséquent d'heures chez nous. Pour les autres, la procédure est un peu plus légère mais ils sont soumis globalement aux mêmes règles ».

**André Savall** trouve normal d'adopter une approche déterministe avec l'ammoniac et probabiliste avec l'acide fluorhydrique, qui est surtout dangereux quand il est en contact avec la peau.

**Joël Cabezas, Collectif Hasur Empalot** : « Il existe dans certains pays des coutumes qu'il serait bien de mettre en oeuvre ici. Quand on s'installe, on se doit de se présenter à ses voisins. Pour de bonnes relations avec votre voisinage, avez-vous prévu une instance de concertation ? Pour ce qui est du risque incendie, qu'avez-vous prévu pour l'Ile du Ramier si un incendie se déclenche alors que vous n'avez pas de sapeurs pompiers professionnels ? »

**Frédéric Briand** : « Nous travaillons avec les outils qui existent. La rencontre avec nos voisins passe donc par la CLIP et le SPPPI. Nous n'avons pas prévu aujourd'hui d'autre point de rencontre particulier. Par ailleurs, nous sommes à l'origine d'initiatives pour favoriser les rencontres avec des portes ouvertes sur nos sites. Nous adopterons la même politique sur le site de Toulouse.

Pour les pompiers, encore une fois, nous considérons que nous n'avons pas à nous substituer à des gens dont c'est le métier et qui pour ce faire, s'entraînent quotidiennement. Nous travaillons en amont avec des simulations, des exercices faits avec les pompiers, qui nous accompagnent pour déterminer les méthodologies d'approche ».

**Stéphane Mirailles** : « Ce que vous dites ne va pas. Vous dites que ce n'est pas votre métier mais ce sont les opérateurs qui jouent les pompiers ».

**Frédéric Briand** : « Nous demandons à nos salariés de se retirer dès qu'il y a un risque pour eux. Ils sont formés pour préserver avant tout leur sécurité ».

**Joël Cabezas, Collectif Hasur Empalot** : « Nous vous invitons à vous présenter le 9 décembre prochain à un conseil de quartier. Vous pourrez présenter votre projet ».

**Frédéric Briand** : « Nous y répondrons favorablement ».

**Henri Delmas, AVPRI** : « Vous avez évoqué la dangerosité des solvants et de l'acide fluorhydrique. J'ai noté 165 kg pour 10 kg de produit final ? »

**Frédéric Briand** : « Nous sommes contraints par la réaction. Cela tient à l'évolution du procédé. Nous avons essayé dans la mesure du possible de réduire au maximum les quantités. Ensuite, il sera neutralisé et non réutilisé. Sur la dangerosité du produit, il s'agit d'un produit avec effet sur les tissus cellulaires, les opérateurs travaillent donc en scaphandre pour conditionner en pot d'1 kg. Les produits sont stockés en chambre froide. Tous les produits pharmaceutiques sont soumis à des études qui demandent de caractériser les produits utilisés. Ils sont extrêmement réglementés ».

**Un étudiant du ISCI-CRIT** : « Je fais partie d'un groupe d'étudiants issus de l'INP et nous préparons un Master sur les risques technologiques dirigé par l'Institut de Culture de sécurité industrielle. Le groupe Pierre Fabre a toute sa place au sein de cette instance. Quels sont les risques réels pour les riverains implantés près du site et les mesures prises en conséquence pour préserver leur sécurité ? Aussi, le retour d'expérience que vous avez avec le site de Gaillac est intéressant. Quels sont les problèmes auxquels vous vous êtes heurtés ? »

**Frédéric Mayrand** : « Les risques encourus pour les populations riveraines ont été bien identifiés dans les scénarios que nous avons étudiés. Ces études montrent que les zones de danger restent circonscrites au site et ne génèrent donc pas de risque impactant pour l'environnement.

Pour ce qui est du retour sur expérience, je connais pour ma part le site depuis 1984. Nous sommes très attachés à la sécurité. Je n'ai pas connu d'incidents majeurs, à l'exception de quelques départs de feu mais toujours maîtrisés par les équipes de première intervention. Nous avons une politique de formation très exigeante. Nous organisons des simulations d'incidents en essayant de couvrir les scénarii correspondant à nos risques majeurs. Ces exercices sont faits en présence de pompiers professionnels et de gendarmes. Nous misons sur cette pratique pour réduire la probabilité des incidents ».

**Joël Cabezas, Collectif Hasur Empalot** : « Vous avez dit que vous alliez rejeter dans la Garonne. Quels sont les impacts pour la faune et la flore ? En outre, je ne suis pas chimiste. Or, l'enquête publique est lourde et compliquée, beaucoup de risques ont été étudiés à l'exception de celui d'explosion. Je vous rappelle qu'à l'époque d'AZF, on nous garantissait que cela ne pouvait pas exploser. Aussi, les études sur les eaux sont inaccessibles ».

**Frédéric Mayrand** : « Pour les effluents aqueux, les eaux des procédés seront traitées de façon à présenter les caractéristiques nécessaires pour être rejetées dans le milieu naturel. Elles auront la qualité des eaux traitées par les centrales d'épuration.

Sur l'enquête publique, oui, le dossier est lourd, indigeste, peu accessible pour des non-spécialistes. Mais il répond à la réglementation. C'est pourquoi, nous l'avons accompagné par des présentations pour le rendre plus accessible.

Enfin, le risque d'explosion n'est pas considéré comme le danger principal. Une explosion se passe dans certaines conditions. Or, les conditions ne sont pas réunies, dans l'état actuel de nos connaissances, pour identifier ce risque ».

**M. Basso-Bert, Comité de défense des Coteaux de Pech-David** : « Il est regrettable que les paramètres sur les rejets dans l'air et dans l'eau ne soient pas disponibles. Vous auriez pu nous présenter ceux de Gaillac. Qu'en sera-t-il du développement industriel après l'étape des essais cliniques ? Vous êtes mitoyen d'un site Seveso. Il a une zone de risque étendue qui englobe votre site. Quelles sont les implications de la superposition des deux sites en cas de catastrophe ? Enfin, il y a 170 000 mouvements d'avions sur le secteur. Quelles sont les dispositions prises en cas de chute d'aéronef ? »

**Frédéric Mayrand** : « Aujourd'hui, sur Gaillac, nous ne produisons pas 100 kg. Nous sommes encore dans une phase d'industrialisation de la molécule pour servir le développement clinique. Nous avons une connaissance des effluents, rejets et émissions mais le site de Gaillac ne produit pas que de la vinflumine. Donc, ces paramètres ne seraient pas représentatifs. La caractérisation n'est pas la même. Il est difficile de faire des projections sur Toulouse. 400 kg, c'est la quantité prévue au maximum du régime commercial à horizon 2012-2013. L'établissement ne sera pas avant 2009-2010 homologué à produire mais à améliorer la qualité du produit, l'efficacité du procédé pour nourrir les études en cours. Il produira au maximum une centaine de kg.

Nous avons intégré les risques de la plate-forme Isochem. Nous ne sommes pas dans les cercles de danger de leurs scénarii sauf pour la partie sud qui est en bordure du rayon de danger du scénario ammoniac et acide chlorhydrique. Pour cette raison, il ne peut y avoir d'effet domino.

Enfin, nous ne sommes pas dans le couloir aérien. Selon la réglementation de la DGAC, il y a de fortes contraintes quand nous sommes dans les zones d'atterrissage et de décollage, pour lesquelles des prescriptions sont émises ».

Ces propos génèrent de vives réactions du public. Frédéric Briand précise que si un avion tombe, il n'y aura pas plus de danger que s'il tombe sur un autre bâtiment.

**Rose Frayssinet, Les Amis de la Terre** : « Il y a des partages d'utilités mais rien n'est dit sur l'incompatibilité des produits dans la cuve de rétention. Sur les impacts chroniques, la quantité de COV n'est pas négligeable (2kg/j) en sachant que celle générée par l'agglomération toulousaine est déjà importante. Les rejets aqueux se font toujours dans le bras inférieur de la Garonne alors que les eaux y sont déjà de mauvaise qualité ».

**JB Marciacq** : « L'utilisation commune du bassin de rétention sert de façon exceptionnelle en cas de problème. Il n'est pas possible d'avoir des effluents ou produits incompatibles entre eux. Il n'y a pas de contact direct de produits purs. Sur les impacts chroniques, l'étude technique comporte un volet sur ce sujet et montre qu'il n'y a pas de risque dans le temps. Je laisse l'Etat et notamment la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales statuer sur ce point ».

**Roger Teston, association Ginestous 2000** : « Savez-vous qu'il y a 46 000 t de nitrocellulose à proximité de votre site ? Aujourd'hui, on parle de 5000 t, à croire que cela se dilue dans l'eau. Que ce site appartienne désormais à l'armée et à l'Etat, cela m'est égal. Il génère des dangers ».

**Frédéric Briand** : « Nous sommes au courant et connaissons les zonages. Sur la dangerosité et le calendrier de dépollution, je ne dispose pas d'informations ».

**Roger Teston** : « En cinq ans, 3800 t ont été enlevées en étant brûlées alors que cela dégage des gaz. Je souhaite que ce site soit dépollué avant que vous vous installiez car il est très dangereux ».

**André Savall** rappelle qu'il appartient désormais à la Direction générale de l'armement. « Dans le cadre du projet Cancéropole, j'ai entendu dire par un élu de la mairie que la dépollution faisait partie du projet ».

**Laurent Michel** : « La DRIRE a rencontré les autorités militaires. Il y a effectivement et réellement 4500 t de nitrocellulose. L'armée a fait des investigations précises avec des plongeurs. Des études de traitement ont été faites. Pour traiter, il faut savoir ce qu'il y a. Il y a d'autres déchets à traiter, notamment de la vase mélangée à de la nitrocellulose. A partir de là, des solutions ont été évoquées. Je n'ai pas vu la description technique. Une des solutions envisagées est le brûlage sous la forme d'une incinération hautement contrôlée. Le ministère de la défense, en charge du site, affine ses études et propositions techniques. Le Préfet a demandé que le moment venu toute l'information nécessaire soit donnée au public ».

**P. Chaskiel** : « A quoi correspond la zone de 300 m que vous évoquiez ? Est-ce que le site fonctionnera en 3X8 ? Quelle est l'organisation de surveillance le week-end ? »

**JB Marciacq** : « Cette zone de 300 m correspond à une ligne virtuelle. C'est la bande dans laquelle nous devons décrire le projet, conformément à la réglementation ».

**Frédéric Mayrand** : « Le 3X8 correspond à l'organisation du travail du lundi matin 6H au vendredi à 18H45. Pour le week-end, les ateliers sont mis en sécurité dès le vendredi soir. Ensuite, si l'on se projette dans l'avenir, le site sera surveillé 24/24H par un système de double gardiennage et d'astreinte des cadres ».

Tout en précisant qu'il ne souhaite pas que ce secteur devienne une friche industrielle et qu'il est donc tout à fait favorable au développement d'une chimie de haute technologie et sûre, **Stéphane Mirailles** ajoute que « dans ce cadre, il est regrettable d'entendre toujours les même type de discours qui laisse supposer que tout est prévu et maîtrisé. Ces réflexions sont devenues agaçantes à la lumière de ce qui s'est passé. Il y a des choses trop légèrement évoquées dans le dossier concernant notamment la maîtrise des risques. Sur l'acide fluorhydrique, la fiche technique mentionne un risque d'explosion et d'incendie, cela signifie donc que ces risques existent. Or, vous dites que le risque explosion n'existe pas. La question est donc : que se passe-t-il quand un événement non prévu se déroule ? C'est ce qui s'est passé à Toulouse. Sur l'incendie, il est vrai que dans 9 cas sur 10, quand il y a un départ d'incendie, ce sont les opérateurs qui interviennent mais il y a d'autres risques annexes qui doivent être pris en compte par du personnel dédié. Le droit de retrait existe et alors, la question est : qui intervient ? Il faut disposer de personnel pour intervenir et assurer une vigilance par rapport à tout ce qui avait été prévu et pensé. Les pompiers ne sont uniquement là pour éteindre le feu mais aussi pour assurer une vigilance ».

**Frédéric Briand** : « Oui, mais nous ne pouvons pas tout prévoir car prévoir l'imprévisible est impossible. Nous exploitons le maximum de notre connaissance scientifique pour préserver la sécurité. Il est impossible de garantir à 100 % l'absence de risque. Notre seule garantie est la prise en compte de tous les éléments dans l'état actuel des connaissances scientifiques. Et comme nous ne pouvons pas tout prévoir, nous avons pensé à des systèmes et des organisations. Je ne connais pas un industriel qui puisse affirmer un risque zéro. Nous les étudions, les intégrons pour pouvoir y pallier, mettre en place des parades de façon à

minimiser au maximum. Pour ce qui est de la sécurité du personnel, si l'usine brûle, je dis à mon personnel de se retirer tout de suite et de laisser l'usine brûler. Je ne veux pas prendre de risques, il n'est pas formé pour prendre des risques de ce niveau là. En cas d'incendie, nous ne risquons que la perte de biens matériels. Nous n'avons pas le droit de mettre en danger notre personnel. Le droit de retrait est une des premières obligations des équipes de première intervention. Pour ce qui est de l'explosion, les éléments dont nous disposons aujourd'hui nous garantissent que ce risque n'existe pas ».

**Pour conclure, André Savall synthétise l'essentiel des informations obtenues. Il note que cette séance a réuni 85 personnes et a soulevé de nouvelles questions. « Je retiens de cette réunion que le site ne sera pas classé Seveso. Les risques seront circonscrits à l'enceinte de l'entreprise sauf en cas d'effets dominos. Les risques inondation et incendie ont soulevé de nombreuses interrogations. Il faudra donc assurer un suivi sur cette question. L'état de pollution des sols est encore à préciser. La toxicité des produits génère encore des questions. La demande d'accès aux documents d'information demeure. Il faudra mettre en place une information continue. Le retour d'expérience a été réalisé sur Gaillac et doit être permanent. L'absence du commissaire enquêteur est regrettable. Le compte rendu de cette réunion sera transmis à la préfecture et aux établissements Pierre Fabre ».**